



Déclaration liminaire SUD éducation Paris

CSA DU 17 septembre 2024

Pour commencer, SUD éducation Paris s'associe au Collectif des jeunes du parc de Belleville, fort de sa dernière victoire en matière d'hébergement obtenue il y a trois jours par l'occupation de l'Hôtel-de-ville et de son Parvis, pour dénoncer le fait que l'académie créé de facto une discrimination de genre envers les mineures isolées : pour les garçons la durée moyenne entre le rendez-vous au CASNAV et l'affectation en établissement est actuellement environ de deux semaines tandis que pour les filles cette durée est huit fois plus longue.

Par ailleurs, certains lycées, dont Louis Armand, Claude Anthime Corbon, Edmond Rostand, Abbé Grégoire, Saint Lambert n'assurent pas leur mission sociale auprès de ses élèves mineur·es non accompagné·es en attente de reconnaissance de minorité. Sans moyens, iels n'ont pas de titre de transport. La honte et le stress des contrôles dans le métro, qui incitent certain·es jeunes à marcher sur de longues distances y compris sous la pluie et parfois au prix de leurs cahiers, ne suffisent pas pour que ces lycées avancent le prix d'un passe Navigo, qui sera remboursé intégralement quelques semaines plus tard par la mairie, ce qui crée une discrimination dans l'accès à la scolarisation. Dans d'autres lycées, par le passage de contrat-cadres ou au travers de la caisse de solidarité, les élèves qui en ont besoin ont accès au passe Navigo. On est donc très loin d'un égal accès à « l'offre d'une aide financière en cas de besoin » mentionnée dans la Convention internationale des droits de l'enfant ! Ce sujet visibilise par ailleurs l'indigence des fonds versés par le ministère puis par le rectorat pour les missions sociales : certains lycées ne peuvent pas pourvoir aux besoins alimentaires des élèves en difficultés sans prendre sur le fonds social.

SUD éducation Paris dénonce le nombre ridicule de rendez-vous accordés par le CASNAV, faisant obstacle au droit à l'éducation des mineur·es isolé·es. D'autres obstacles pourraient être levés : imposer aux MNA, sans ressources, de payer une connexion, de savoir lire et écrire ou encore d'exiger des Mineur·es Non Accompagné·es d'être accompagné·es. De plus le CASNAV impose aux mineur·es isolé·es qui viennent du Collectif des Jeunes de Belleville de présenter une attestation d'identité qu'il n'exige pas des jeunes venant des associations : c'est une discrimination.

Nous souhaitons également vous interpeler sur la tentative d'empêcher une distribution de tracts syndicaux aux personnels du CASNAV le mardi 8 octobre. Nous aimerions que soit rappelé, à tous les personnels du CASNAV et particulièrement aux chefs, que ces distributions sont garanties par l'article 9 du décret 82-447.

Ces tentatives d'entraves aux droits syndicaux nous inquiètent, et ce d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans une extrême-droitisation de la société.

En ce qui concerne notre domaine, l'école, nous pouvons affirmer qu'elle est en crise : les conditions de travail se sont tellement dégradées et les salaires sont si bas que le ministère de l'Éducation nationale peine à recruter. Il manquait au moins un·e enseignant·e dans la moitié des collèges et lycées et 1500 postes n'étaient pas pourvus à l'issue du concours 2024 de professeur·es des écoles. Les réformes de Blanquer à Attal ont largement fait reculer le service public d'éducation et ont dégradé les métiers de l'éducation.

C'est dans ce contexte où l'école manque de tout que le Premier ministre Michel Barnier présente un budget d'austérité où le service public d'éducation paie la facture de sa politique libérale. Le projet de budget prévoit en effet 4000 suppressions de postes d'enseignant·es : 3155 dans le premier degré, 181 dans le second degré et seulement 664 dans le privé. On constate que l'effort demandé au privé est moins important que celui demandé au public, les favorisant encore un peu plus. SUD éducation Paris craint le pire pour notre académie, déjà extrêmement touchée depuis 2 ans par les très nombreuses fermetures de classe et d'établissements.

De plus, les 2000 créations de postes d'AESH ne sont qu'un effet de communication car les conditions salariales des AESH sont si mauvaises que le ministère, comme le rectorat de Paris, ne parviennent pas à pourvoir les emplois. Les AESH sont des personnels contractuels qui se voient imposer des temps de travail incomplets et subissent des conditions de travail maltraitantes. Le ministère refuse de reconnaître leur métier en créant un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH. Les AESH sont mal payé·es, peu valorisé·es et, de surcroît, ils et elles ont l'impression d'être placé·es dans un engrenage qui les met dans une position de vulnérabilité et qui met des enfants en danger, alors ces personnels partent. A propos des AESH, nous demandons à ce qu'ils et elles touchent les indemnités REP qui leur sont dues en temps et en heure. Il en est de même pour les AED. En effet, lorsque les primes sont touchées de manière rétroactive, les agent·es perdent leur droit à la prime d'activité versée par la CAF, ce qui leur cause donc un préjudice inacceptable.

La baisse du nombre d'élèves aurait dû permettre de redonner de l'air à l'école en baissant le nombre d'élèves par classe, en reconstruisant les dispositifs d'aide aux élèves, en assurant les remplacements, en permettant aux personnels de se former...

Ce projet de budget met un terme aux grands chantiers du ministère : bâtir une école vraiment inclusive, lutter contre le harcèlement scolaire, réformer l'entrée dans le métier, avancer sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes...

On constate pourtant à la rentrée 2024 que le service public d'éducation est à fond de cale : il n'y a plus d'HSE pour rémunérer le travail effectué par les personnels, les dotations des établissements sont tronquées, le bâti scolaire est délabré. Les HSE, qui permettaient jusque-là de rémunérer des projets, des personnels accompagnants les voyages, des tutorats d'élèves ou encore la mise en place de projet d'établissement contre le harcèlement par exemple, ne sont plus rémunérés. Les IMP sont également réduites, supprimant au passage les référent·es culture ou égalité fille garçon.

Monsieur Barnier fait de la santé mentale la grande cause nationale. Alors que le nombre de jeunes âgé·es de 11 à 17 ans qui font des tentatives de suicide a considérablement augmenté, le rectorat n'a toujours pas revalorisé les psychologues de l'éducation nationale contractuel·les malgré les deux audiences à ce sujet, avant les vacances et à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Or on ne peut pas ne pas mettre en lien les difficultés de recrutement avancées par le rectorat de Paris concernant les psychologues scolaires, plusieurs écoles du 19^e arrondissement en ont fait les frais en ce début d'année, et les conditions de travail et de rémunération de ces personnels. Il est évident que les difficultés de recrutement en Psy EN du rectorat de Paris sont en lien avec leurs conditions de travail et de rémunération, le cas du 19^e arrondissement en est un parfait exemple. Et ces difficultés de recrutement sont d'ailleurs les mêmes pour les autres personnels médicaux sociaux : médecin, infirmière·e, ...

Enfin, cette politique offensive contre le service public d'éducation profite à l'enseignement privé qui se nourrit des dégradations du public pour accroître ses effectifs. Avec 13 milliards par an d'argent public, l'Etat finance lui-même sa mise en concurrence et la garantie pour les classes les plus favorisées d'une scolarité ségréguée, sans les classes populaires.

Cet abandon du service public d'éducation profite à l'extrême droite qui se nourrit du ressentiment de la population privée de services publics pour désigner les personnes racisées comme responsables des difficultés économiques. Le gouvernement, lui, a fait un choix politique : celui de casser les services publics, à l'encontre du vote des français en juin dernier. Et entretient un confusionnisme sur la laïcité qui nourrit encore l'extrême droite. Le vendredi 4 octobre, la ministre de l'Éducation Nationale a lié laïcité, meurtre de Samuel Paty et hommage aux victimes du 7 octobre en Israël. Le même jour, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, invoquant les principes de laïcité et de neutralité, tente de restreindre la liberté d'expression politique des étudiant·es et personnels sur des sujets de justice et de solidarité internationale, sujets sans lien avec la laïcité et encore moins avec la neutralité à laquelle ne sont pas du tout soumis les étudiants.

Une fois encore, la laïcité est explicitement utilisée comme un instrument de répression, contre les mouvements sociaux en soutien à la Palestine et au Liban - dont on se demande bien quel est leur rapport avec la religion. SUD éducation Paris affirme son soutien plein et entier aux quatre étudiant·es de Science Po mis·es en cause pour des chants et slogans de soutien de la Palestine, et demande à ce que cessent immédiatement toutes les poursuites et qu'aucune sanction ne soit prise à leur rencontre.

SUD éducation Paris est particulièrement inquiet des coupes drastiques du gouvernement dans le budget de l'Education Nationale comme du climat général, et dénonce des choix idéologiques comme celui de maintenir le SNU tout en supprimant 4000 postes d'enseignement.